



Sumène, le 28 avril 2014

CABINET CEREG INGENIERIE

A l'attention de Madame Marie-Hélène CAIGNET

Bonjour,

Concernant le dossier de la station d'épuration de Sumène, je vous fais part de mes réflexions.

Je souhaiterai que soient mises en avant trois priorités, qui détermineront notre choix :

1. La détermination des normes de rejet les plus pertinentes dans notre cas, en tenant compte des conditions réelles de l'implantation.
2. L'intégration paysagère de l'ensemble. Nous sommes à l'entrée d'un village cévenol typique, situé dans l'aire d'adhésion du Parc National des Cévennes et inscrit au patrimoine mondial par l'UNESCO. De même, la suppression de la pollution olfactive, particulièrement néfaste pour l'image du village.
3. La gestion autonome de la filière boues, avec le traitement local du recyclage pour une diminution des coûts d'exploitation.

Si ces trois conditions sont intégrées au projet comme des critères prioritaires, notre choix serait grandement facilité.

Vous remerciant de travailler en ce sens, je vous adresse mes plus cordiales salutations.

Le maire
Jérôme MORALI